

La capitale versera 200 fr. à l'achat d'un vélo électrique et 3000 fr. à celui d'une voiture électrique

Les propriétaires de voitures, de scooters, de vélos électriques et de bornes de recharge seront soutenus financièrement lors de leur achat, à partir de l'an prochain, par la commune de Delémont et ses Services industriels (SID).

D'autre part, de nouvelles subventions seront octroyées aux propriétaires qui décideront d'abandonner leur chauffage fossile ou électrique au profit de systèmes moins polluants et moins gourmands en énergie.

Œuvrer efficacement contre le réchauffement de la planète

«Comme un tiers de l'énergie nécessaire à la ville de Delémont passe dans le chauffage et un autre dans la mobilité, nous avons souhaité mettre en place ces subventions au profit de la protection du climat», a détaillé hier Murielle Macchi-Berdat, conseillère communale responsable du Département de l'énergie et de l'eau, à l'occasion de sa première conférence de presse.

Elle a rappelé que l'Organisation météorologique mondiale vient d'annoncer que les émissions de gaz à effet de serre ont continué à augmenter cette année à travers le monde, battant le record de 2015.

«Ces niveaux jamais atteints, qui vont subsister pour de nombreuses générations, vont continuer à progresser, si rien n'est entrepris pour réduire la production de CO₂», a insisté la conseillère communale.

Afin de soutenir encore davantage les citoyens qui s'engagent à renoncer aux énergies polluantes dans les domaines du chauffage, du bâtiment et de la mobilité, les SID verseront à partir du 1^{er} jan-



Les autorités communales de Delémont souhaitent encourager financièrement la mobilité électrique, tant à vélo qu'en voiture.

ARCHIVES ROGER MEIER

vier prochain, une subvention d'au maximum 15% à l'achat d'un véhicule électrique, mais uniquement aux Delémontains consommant de l'électricité verte.

Des économies énergétiques substantielles

Les plafonds sont fixés à 3000 fr. lors de l'achat d'une voiture électrique, à 1000 fr. pour un scooter ou une moto électrique et à 200 fr. pour un vélo. D'autre part, 250 fr. seront octroyés à l'installation d'une borne de recharge individuelle et 850 fr. pour une borne de recharge avec plusieurs prises.

Les SID continueront également à soutenir financièrement l'installation d'une pompe de circulation de chauffage (100 fr.) ou de panneaux solaires thermi-

ques (2500 fr.), l'obtention d'un certificat lié à une analyse énergétique du bâtiment (250 fr.), ou encore la thermographie de celui-ci (25 fr.). Ces subventions complètent celles versées par le canton du Jura.

Concrètement, Michel Hirtzlin, directeur des SID, a indiqué que, par exemple, le remplacement d'un chauffage à mazout par une pompe à chaleur peut bénéficier d'un total de 10 000 fr. de subventions pour un investissement évalué entre 28 000 et 50 000 fr. Un tel changement permet d'économiser entre 60 et 90% de CO₂ et diminue la facture énergétique de 40 à 65%.

Une bonne affaire pour le propriétaire concerné, mais surtout pour les générations futures.

TB